



Paris, le 14 JAN. 2019 D-2019-000951
N°CHM.0060.O – 10/09/2019 – A-2019-0856

ETAT-MAJOR

Bureau prévention

Suivi par :
Le capitaine
Fabien Bessaguet



Le général de division
commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

à

Maire de Châtenay-Malabry
Service Urbanisme
26, rue du Docteur Lesavoureux
92290 CHATENAY-MALABRY

OBJET : Construction du Campus LIDL – ZAC Eco-quartier La VALLEE – Lot O – avenue Sully Prudhomme – grande voie des Vignes – avenue de la Division Leclerc – 92290 CHATENAY-MALABRY.

REFERENCE : votre bordereau du 4 janvier 2019 (PC 92019180019 déposé le 30 juillet 2018).

PLANS : datés du 3 janvier 2019.

NOTICE DE SECURITE : datée du 26 décembre 2018.

Par transmission de référence, vous m'avez communiqué un dossier concernant l'établissement situé à l'adresse mentionnée en objet.

Historique

La ZAC Eco-quartier La Vallée, d'une surface de 20 hectares (anciennement l'école centrale), située entre le parc de Sceaux et la coulée verte, est délimitée par les voies publiques suivantes :

- au Nord : la grande voie des Vignes et la place du Pavillon de Hanovre ;
- à l'Est : l'avenue Sully Prudhomme et le parc de Sceaux ;
- au Sud : l'avenue de la Division Leclerc et la place de l'Europe ;
- à l'Ouest : la coulée Verte et la voie SNCF/TGV.

L'ensemble se compose de 20 lots séparés par des voies internes et différentes zones piétonnes.

Le schéma de défense extérieure contre l'incendie de la ZAC a fait l'objet de mon avis favorable n° D-2018-018730 en date du 7 décembre 2018.

Descriptif des travaux

Le dossier concerne l'aménagement du lot dénommé O, comprenant 4 bâtiments, accueillant le siège de la société LIDL et un supermarché de l'enseigne.

Description de l'ensemble immobilier

Bâtiment A :

- du 6^e étage au rez-de-chaussée : des bureaux et des locaux pour les salariés ;
- du 1^{er} au 3^e sous-sol : (commun aux bâtiments A, B et C) un parc de stationnement couvert de 715 places.

Bâtiment B :

- du 4^e étage au rez-de-chaussée : des bureaux et des salles de réunions.

Bâtiment C :

- du 4^e étage au rez-de-chaussée : des bureaux et des espaces réservés aux salariés.

Bâtiment D :

- du 4^e au 1^{er} étage : des bureaux et des salles de réunions ;
- au rez-de-chaussée : un supermarché d'une surface de vente de 1 682 m², des réserves et des locaux annexes ;
- du 1^{er} au 2^e sous-sol : un parc de stationnement couvert dédié au magasin de 175 places et des locaux techniques.

Le supermarché dispose des installations techniques et de sécurité suivantes :

- un système de sécurité incendie de catégorie B ;
- un système de désenfumage mécanique de la surface de vente et du parc de stationnement couvert ;
- un réseau de robinets d'incendie armés ;
- un système de détecteur autonome déclencheur ;
- 8 emplacements de stationnement avec installation de recharge pour véhicules électriques répartis sur les 2 niveaux en infrastructure.

Classement

Le magasin LIDL, susceptible d'accueillir **589 personnes**, constitue un établissement recevant du public de **type M** avec activité secondaire de **type PS**, classé en **3^e catégorie**. Il relève des dispositions du règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Les bâtiments A, B, C et les étages du bâtiment D ne sont pas destinés à recevoir du public. Ils sont soumis notamment aux dispositions du décret 2008-244 du 7 mars 2008, 4^e partie, livre II titre I, relatif en partie à la protection contre l'incendie des bâtiments régis par le code du travail.

Etude et avis

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, s'agissant notamment d'un établissement recevant du public soumis, notamment, aux dispositions de l'article R 123-22 du code de la construction et de l'habitation, il y a lieu de transmettre ce dossier au préfet des Hauts-de-Seine - Cabinet - SIDPC, 177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX, pour examen par la commission départementale de sécurité.

Le lieutenant-colonel Laurent Fuentes
Chef du bureau prévention

